



Comprendre les impacts des réformes de la TVA en fonction du genre

En août 2017, le ministère des Finances vietnamien a annoncé une série de propositions de réformes des politiques fiscales concernant l'impôt sur les revenus et sur les sociétés, la TVA, les droits d'accises, les taxes environnementales et l'administration fiscale. Ces propositions, qui devaient être adoptées en 2018, sont intervenues dans un contexte de dette publique élevée, de déficits budgétaires et de suppression de nombreuses taxes à l'importation et à l'exportation dans le sillage de l'entrée en vigueur d'accords de libre-échange.

Concernant la TVA, la proposition consistait à augmenter le taux plafond de 10 à 12 %. Certains produits, notamment l'eau et les supports pédagogiques, jusqu'alors non soumis à la TVA ou soumis à des taux réduits (5 %) seraient dès lors imposés au nouveau taux.

En réponse à ces propositions, la Vietnam Tax Justice Alliance (VTJA) a décidé de mener des évaluations d'impact ex ante indépendantes de la proposition de réforme de la TVA. La VTJA est constituée de quatre organisations qui collaborent de façon informelle afin de promouvoir la justice fiscale au Vietnam. Les évaluations avaient pour but d'étudier les conséquences sur les foyers et sur l'économie dans son ensemble en menant une analyse de corrélation à l'aide de la base de données Vietnam Household Living Standards Survey (VHLSS), ainsi qu'une étude de la littérature. Le prisme du genre a été intégré aux questions de l'étude avec les thèmes suivants :

- i) Impacts des hausses de TVA sur les individus peu éduqués et peu qualifiés en fonction du genre
- ii) Impacts des hausses de TVA sur les groupes d'individus à faibles revenus en fonction du genre
- iii) Impacts des hausses de TVA sur les foyers dirigés par un homme et sur les foyers dirigés par une femme

Les conclusions de l'étude ont montré qu'une hausse de 2 % de la TVA ferait tomber dans la pauvreté 240 000 foyers qui se situaient jusque-là à la limite du seuil. Les familles nombreuses, les personnes âgées de 80 ans ou plus et les femmes actives sont les plus touchées par la pauvreté. Les foyers dont les membres sont peu éduqués, occupent des emplois peu qualifiés et travaillent dans le secteur agricole sont également les plus exposés à ces impacts.

Les réformes des taxes indirectes, et notamment de la TVA, ne sont pas explicitement discriminantes, mais elles le sont indirectement à l'égard des femmes car, par rapport aux hommes, leur niveau d'éducation est plus faible, leurs compétences professionnelles sont plus limitées, leur taux de chômage est plus élevé et leurs revenus sont plus bas. Une baisse de la TVA sur les produits de base constitue un moyen de fournir une sorte de subvention sociale aux femmes et aux filles, particulièrement touchées par la pauvreté. Ainsi, l'étude a servi à appuyer l'argument selon lequel l'État devrait réformer le système fiscal en baissant la TVA afin de promouvoir l'égalité sociale et une véritable égalité entre les sexes. Plus précisément :

- 1) Les impacts des hausses de TVA sur les individus peu éduqués et occupant des emplois peu qualifiés en fonction du genre

Les impacts sur la pauvreté associés aux hausses de la TVA concernent principalement les foyers aux faibles revenus dirigés par des individus peu éduqués, notamment les ouvriers agricoles non qualifiés. Étant donné que les femmes sont généralement moins éduquées que les hommes, elles sont davantage exposées aux conséquences des hausses de la TVA.

2) Les impacts des hausses de TVA sur les groupes d'individus à faibles revenus en fonction du genre

Les foyers riches ont généralement des dépenses plus élevées dans les postes non liés à l'alimentation, la santé et l'éducation que les groupes plus pauvres. Les foyers pauvres sont par conséquent plus affectés par une hausse de la fiscalité sur les produits agricoles que les foyers riches. Des études menées au Vietnam et dans d'autres pays ont prouvé que les femmes ont des revenus plus faibles que les hommes, alors que leurs dépenses sont plus élevées que celles des hommes pour les achats indispensables tels que l'eau potable, la nourriture et les soins de santé, ou encore l'éducation. Par conséquent, exempter de taxes ou réduire les droits de douane sur les produits et services de base plutôt que sur des actifs chers comme les logiciels, le capital, l'exploitation foncière ou encore les équipements de transport (c'est-à-dire appliquer des exemptions réduisant les coûts associés à la consommation des hommes et des entreprises), produits que les femmes sont moins susceptibles de consommer, constituent des mesures de lutte contre la pauvreté et de défense d'une véritable égalité des sexes.

3) Les impacts des hausses de TVA sur les foyers dirigés par un homme et sur les foyers dirigés par une femme

Les foyers dirigés par une femme ont davantage de dépenses par habitant que les foyers dirigés par un homme, car les femmes chefs de famille sont souvent célibataires, ou bien il est fréquent que leur mari vive ailleurs, et leurs foyers sont fréquemment plus petits que ceux dirigés par un homme. Par conséquent, les foyers dirigés par une femme sont plus affectés par cette proposition de hausse de la TVA que ceux dirigés par un homme.

L'organisation CEPEW de défense des droits des femmes a structuré et mis à disposition son expertise en matière de questions de genre pour cette étude. CEPEW a conçu et mis en œuvre l'étude conjointement avec VNI, VEPR et EPH en élaborant les questions, et en révisant, partageant et validant les conclusions. Les organisations ont également contribué à la rédaction de la version préliminaire du rapport et à la diffusion des conclusions auprès du grand public. Leur participation à ce projet autour de la TVA a suivi et bénéficié d'une formation à la budgétisation sensible au genre prodiguée par Oxfam en août 2017, qui avait pour objectif de permettre aux défenseurs des droits des femmes, de l'égalité entre les sexes et de la justice fiscale de se regrouper afin de travailler autour d'un programme commun de « justice fiscale et de genre ».

Pour obtenir plus d'informations, veuillez contacter Vu Hoang Duong (Duong.Vuhoang@oxfam.org).